

ment à la constitution et malgré qu'elles soient une oppression qui pèse lourdement sur une partie de la population. Cet état de chose est sans aucun doute le résultat de l'esprit de partie. Si dès que la difficulté a surgi l'on s'était mutuellement donné la main, ignorant toute allégeance de parti; si des deux côtés l'on eut concentré, pour le triomphe de cette cause, les efforts mis en jeu pour l'intérêt des partis, le mal que nous déplorons n'existerait pas aujourd'hui.

Si nous voulons être béni de Dieu, si nous voulons prospérer comme peuple, nous devons être fidèles à notre mission. Rappelons-nous que le Bon Dieu ne laisse rien sans récompense ou sans châtement suivant qu'il y a mérite ou offense. Comme les peuples n'existent que dans le temps, le Bon Dieu les traite dans le temps suivant leurs actions.

Le prédicateur conclut en nous exhortant à être uni pour le maintien des principes d'ordre et de justice et nous assurant que notre nationalité par sa fidélité à sa devise "Religion et Patrie" pourrait marcher vers sa destinée et compter de beaux jours en dépit de tout ce qui pourrait s'opposer à son développement.

A l'issue de la messe M. Jos. Bernier, vice-président de l'association Saint Jean Baptiste de Saint-Boniface, lut une magnifique adresse. Nous n'en ferons pas l'appréciation, nous aimons mieux reproduire un résumé de la réponse qu'y fit M. l'Administrateur du diocèse. Je ne puis, a-t-il dit, assez vous remercier et vous féliciter de votre belle adresse. Elle est de nature à réjouir l'âme d'un prêtre. J'en suis fier sous le rapport de la forme, mais combien les principes émis et les sentiments exprimés m'en font oublier la forme. Mûe par ces principes et animée de ces sentiments, la nationalité canadienne française pourra marcher vers sa destinée. De Maistre, ce grand penseur, a dit qu'il n'y a pas d'organisation sociale qui puisse subsister si elle n'a Dieu pour fin. Que notre nationalité soit fidèle aux principes émis et elle aura ce gage de vie. Que le Canada continue à fournir des prêtres pour la direction des paroisses, pour le maintien des institutions religieuses de charité, d'éducation et pour le service des missions; qu'il continue à fournir des religieuses pour les fins d'enseignement et pour celles des établissements de charité, et l'avenir verra notre petit peuple s'accroître et se développer à travers des jours qui pourront ou plutôt qui devront être des